

LE PETIT MÉTROPOLITAIN

#67
JUN
2022

LE MAGAZINE DES AGENTS DE LA MÉTROPOLE



p.08

DOSSIER

Encore plus de nature dans la Métropole !

p.14

EN ACTION :

Quelles avancées RH après deux ans de mandat ?

p.20

C'EST PRATIQUE :

La géolocalisation : exhausteur de qualité de vie !



Retrouvez le Petit métropolitain sur comete.grandlyon.fr

GRANDLYON
la métropole

#67
JUIN
2022

03

ACTUS

07

D'HIER À AUJOURD'HUI

Un cadre commun pour les aménagements urbains

08

DOSSIER

Encore plus de nature dans la Métropole !

14

EN ACTION

Quelles avancées RH après deux ans de mandat ?

16

REGARDS CROISÉS

Un parc bien gardé

18

POINT D'INTERROGATION

Vous avez dit référentiel ?

19

EN PERSONNE

Objectif lien social et convivialité intergénérationnelle

20

C'EST PRATIQUE

La géolocalisation : exhausteur de qualité de vie !

21

LES ASSOS

22

EXPRESSIONS SYNDICALES

24

TEMPS FORTS**DÉCODER
LES SIGLES DES
DÉLÉGATIONS****DDR** : Délégation Développement Responsable**DTEE** : Délégation Transition Environnementale & Énergétique**DUM** : Délégation Urbanisme & Mobilités**DGEEP** : Délégation Gestion & Exploitation de l'Espace Public**DSHE** : Délégation Solidarités, Habitat & Éducation**DPIAF** : Délégation Pilotage & Ingénierie Administrative et Financière**DRHMG** : Délégation Ressources Humaines & Moyens Généraux**RÉFÉRENTS****Direction Générale des Services****Direction Ressources urbain et environnement :**

Eau et assainissement :

Raphaële Colloud

Écologie : Cécile Bracco

Gestion des déchets nettoyage :

Ingrid Mourier

Énergie-développement durable :

Vérène Saint-André

Voirie-végétal : Karine Lalo

Direction Prospective et dialogue public :

Léna Palenius

Délégation**Développement responsable**

Direction Valorisation territoriale

& relations internationales :

Stéphanie Weill

Direction Innovation numérique

& systèmes d'information :

Julien Veaux, Yves Estève

Délégation Solidarités,**habitat et éducation**

Marie Slachetka / Madeleine Aufrand

Délégation Ressources humaines**et moyens généraux**

Mission projets transversaux

et communication :

Aurélie Giron / Bénédicte Mouton

Service Documentation :

Cécile Ducharne

**DVMAP - SERVICE DE LA COMMUNICATION INTERNE****HÔTEL DE MÉTROPOLIS**

20, rue du Lac, CS 33569

69505 Lyon Cedex 03

Tél. 04 26 99 37 87

communicationinterne@grandlyon.com**Directrice de la publication**

Anne Jestin

Rédactrice en chef

Dominique Yoyo

Coordination et rédaction

Jennifer Schies / Véronique Riffault /

Yves Estève

Crédit photos

Jérémy Cuenin / Thierry Fournier /

Éric Soudan / Anne Thomé

Conception maquette

In Média Res

Réalisation

Atelier Grève-Viallon

Impression

OTT imprimeurs



HELLO BUS !



Fin mai, le Bus Info Santé Social de la Métropole a dévoilé sa nouvelle identité. Hello Bus sillonne le territoire métropolitain pour aller vers tous les publics, avec une attention particulière pour les personnes en précarité et isolées socialement. Il est rattaché à la direction Développement social et médico-social (DSHE), en lien avec la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et les actions collectives portées par les Maisons de la Métropole. Guillaume Cerdan, responsable du service flotte autos vélos à la direction Logistique & moyens généraux (DRHMG) a accompagné la DSHE, en tant que référent technique, pour définir les besoins d'aménagement du bus et en suivre la réalisation. Il assurera désormais, avec ses équipes, la maintenance du véhicule.

Emprunts obligataires verts, sociaux et durables



Bertrand Manin, responsable du service dette & recettes externes, Nicole Bruneau, gestionnaire dette à la direction Finances et contrôle de gestion (DPIAF).

La Métropole vient de finaliser la documentation de son programme obligataire vert, social et durable. Il s'agit là d'emprunts obligataires émis sur les marchés financiers auprès d'investisseurs ayant une forte appétence pour la transition écologique et la justice sociale. Cette innovation financière contribuera au financement de nos investissements. Notre collectivité retirera plusieurs avantages de ce nouveau mode de financement :

- la mise en lumière des projets les plus vertueux poursuivis par de la collectivité
- la convergence entre des projets engagés et des financements vertueux
- des conditions de financement très attractives grâce à la diversification de la base d'investisseurs.

300€

C'est le montant de la prime exceptionnelle que le Président de la Métropole soumettra au vote du Conseil métropolitain des 27 et 28 juin.

L'objectif de Bruno Bernard et sa Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Zémorda Khelifi : aider les agents et leurs familles à faire face à l'inflation actuelle, mais aussi témoigner leur reconnaissance pour la qualité du service rendu aux usagers dans un contexte particulièrement difficile depuis deux ans.

TOP DÉPART POUR LES ANIMATIONS DES PARCS MÉTROPOLITAINS

L'édition 2022 du programme d'animations des parcs métropolitains est lancée ! Des ateliers participatifs, des balades de découvertes et d'observations dans nos trois parcs : Parilly, Porte des Alpes et Lacroix-Laval. Gratuites, sur inscription via Toodego, ces animations se déroulent de juin à décembre 2022. Elles sont proposées par des associations partenaires et par les agents de la direction adjointe Patrimoine végétal (DGEEP). Elodie Poyet, Morgan Perret, Clément Bidon, Benoit Lagier, Romain Millet, Eric Mardaye animent cette riche palette d'ateliers-nature, coordonnée et pilotée par Abderazag Azzouz (communication voirie/végétal).



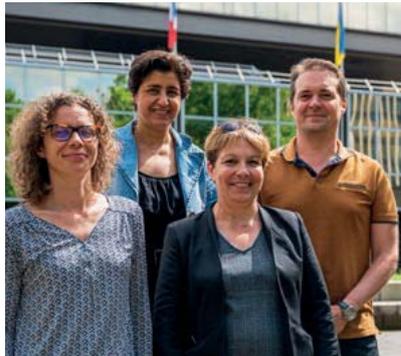
Triste nouvelle

Le décès brutal, le 31 mai dernier, de notre collègue **Mohammed Tahar** a soulevé beaucoup d'émotion parmi ses collègues. Électricien au garage véhicules légers de la Direction Logistique et Moyens généraux depuis seize années, il était aussi un représentant du personnel très investi dans ses missions. Secrétaire général de la CGT STEPCI depuis 2019, membre du CHSCT puis membre du CT depuis avril 2012, il siégeait également à la commission de réforme. Celles et ceux qui l'ont connu décrivent un homme doté de grandes qualités humaines, toujours à l'écoute et qui aimait aider les autres. Mohammed Tahar devait prendre sa retraite à la fin de l'année. Ses collègues rendent hommage à sa mémoire.

AGORA, L'OUTIL DÉLIBÉRATIF NOUVELLE GÉNÉRATION

Dans la Grèce antique, l'Agora désignait la réunion du Conseil d'une cité ou de l'ensemble du peuple, au sein de laquelle les citoyens exerçaient leurs droits politiques. À la Métropole, depuis juillet dernier, Agora est le nom de l'application de gestion des actes administratifs métropolitains - délibérations et arrêtés - sous la responsabilité de la direction adjointe Gestion et animation des assemblées de la direction Assemblées, affaires juridiques et assurances (DAAJA). Ce logiciel succède à Gedelib, qui était en service depuis 1996. La direction adjointe des Systèmes d'information métiers de la DINSI (DDR) et l'équipe Arrêtés et suivi applicatif du service Actes et instances délibératives de la DAAJA ont procédé à une analyse comparative des outils du marché pour, après appel d'offres, choisir cet outil qui aura exigé deux ans de travail préalable à sa mise en route auprès de 500 personnes. Plus de 250 agents ont été formés en interne sur les

différentes sessions de formation. Après quasi un an de fonctionnement, les utilisateurs se disent satisfaits : outil fiable et intuitif, utilité des supports d'aide, et fonctionnement en télétravail facilité sont évoqués. Ce produit exige toutefois encore des ajustements afin de gagner en intuitivité et souplesse. Des développements complémentaires sont, par conséquent, régulièrement demandés à l'éditeur pour assurer un service le plus opérant.



Julie Carrara (DINSI) ; Rabia Somatri, Héléne Gérard et Matthieu Favory (DAAJA).

UNE JOURNÉE SUR LES NOUVEAUX MÉTIERS DES DONNÉES ET DES ALGORITHMES

Les équipes de Jean-Noël Ponnelle et d'Hervé Groleas de la direction Innovation numérique & systèmes d'information (DINSI-DDR) ont invité le 17 mai dernier les grands acteurs régionaux en charge des systèmes d'information géographique (SIG) et de la data, à une journée de partage et de réflexions. Une cinquantaine de participants ont ainsi pu débattre autour de 3 sujets : les apports de l'Opendata des communes, l'état de l'art et perspectives de l'open source pour les SIG, et une réflexion sur le futur du métier de géomaticien.

COUP D'ACCÉLÉRATEUR POUR LE RÉTROFIT AU GNV DES CAMIONS DU PARC DE L'UNITÉ LOGISTIQUE VÉHICULES INDUSTRIELS



Thierry Gérard (direction Eau et déchets - DTEE) et Guillaume Eynard (direction Action et transition économiques - DDR).

En lien avec la direction de l'Action et de la transition économiques (DDR) et grâce au Centre de recherche en machines thermiques (Dardilly), un premier camion plateau diesel va être converti vers une motorisation au gaz naturel pour véhicule (GNV) ou bio-GNV d'origine renouvelable, moins polluante et moins émettrice de gaz à effet de serre. C'est une solution innovante pour améliorer les performances environnementales des véhicules, prolonger leur durée de vie et respecter la qualité de l'air, en particulier dans les Zones à Faibles Émissions. Les résultats sont attendus pour fin 2022 avec un avitaillement à la station GNV du garage Kruger.



AGIR CONTRE L'ILLETTRISME : BILAN 2019-2021

Un plan d'actions a été initié en 2019 afin d'accompagner les agents de la Métropole en situation d'illettrisme et d'analphabétisme. Il était structuré autour de trois objectifs principaux : sensibiliser et repérer, diagnostiquer et orienter, former et accompagner. Au-delà de l'enjeu d'intégration, d'égalité et de cohésion sociale, la volonté de la Métropole est aussi d'inscrire le public cible dans l'emploi durable et d'accompagner l'évolution de carrière de ces agents dans des conditions optimales.

Les résultats 2019-2021 :

- 56 agents ont suivi un parcours Français Langue Étrangère, alphabétisation ou autonomie numérique, représentant 1 114 jours de formation.
- 22 agents ont suivi un parcours d'inclusion numérique.
- 126 agents ont suivi un parcours de formation au CNFPT dans le cadre de l'illettrisme.

La majorité des agents estiment se sentir plus autonomes dans leur vie professionnelle et quotidienne, et affirment avoir davantage confiance en eux et être plus motivés au travail. Quant aux managers, ils mesurent les progrès réalisés à l'oral ou à l'écrit. Ils soulignent également une ouverture aux autres membres de l'équipe favorisant la cohésion et perçoivent un regain d'estime de soi.

LA SIGNALÉTIQUE DES PARCS MÉTROPOLITAINS FAIT PEAU NEUVE



Alexandre Fratta et Salvator Cogotzi.

Panneaux d'entrée, plans, informations pratiques, consignes de sécurité, signalétique directionnelle... Les équipes de la direction adjointe Patrimoine végétal (DGEEP) et la communication voirie/végétal ont initié un travail d'actualisation des supports d'information des trois parcs métropolitains. Enjeu important pour l'accueil du public, ces panneaux

sont progressivement installés en régie, par les équipes des parcs. Ainsi, 18 panneaux sont déployés au Domaine de Lacroix-Laval et au parc technologique Porte des Alpes. Ce travail se poursuit avec la fabrication des supports dédiés au parc de Parilly. Pour compléter ces outils, plus de 150 poteaux de signalétique directionnelle permettront aux usagers de se repérer dans nos parcs.



À VOS ÉCOUTEURS !

Au programme du dernier podcast de l'Oreille interne : Shana et Apolline parlent de l'expérience stagiaire ; Julie Esposito, chargée de mission Accès logement à la direction Logement et Habitat (DSHE), présente son métier ; Bénédicte Mouton, chargée de communication DRHMG, évoque le nécessaire don du sang et Marie-Astrid Gallet, cheffe de projet Revenu Solidarité Jeunes à la direction Insertion et emploi (DDR), fait le bilan d'un an d'expérimentation du dispositif.

Pour écouter, flashez :



Un portail éducatif éco citoyen

Le 16 mai dernier, un portail éducatif éco citoyen dédié aux enseignants de collèges a été mis en ligne. Accessible depuis l'espace numérique de travail, la classe.com, il permet aux enseignants de bâtir un projet, choisir un dispositif, s'inspirer ou encore trouver un partenaire. Le portail vise à centraliser toutes les actions éducatives proposées par la Métropole pour en améliorer la lisibilité auprès des collègues. Le projet, porté par Marie Durousset-Tillet de la direction Éducation de la DSHE, est le fruit d'un travail d'équipe de plus de 18 mois. Il a été accompagné par Érasme (DINSI) dans le cadre de l'incubateur et a demandé l'implication de toutes les directions métiers concernées : création et pilotage du portail par la

direction Éducation, contribution et maintenance par la DINSI, création et mise à jour de contenus par les directions Culture & vie associative, Sports, Valorisation territoriale & relations internationales et Environnement écologie énergie. Impossible de faire plus transversal !



Agathe Marillet, Marie Durousset-Tillet et Jean-Baptiste Bolvin (Mission action éducative partenariat - Direction Éducation - DSHE).



AGENDA

1^{ER} JUILLET :
PARENTHÈSE ESTIVALE
AU PARC DE PARILLY



JEUDI 7 JUILLET
DE 7H45 À 11H30 :
DON DU SANG
À L'HÔTEL DE MÉTROPOLE



Durant la période estivale, l'établissement français du sang manque toujours de réserves. Donnez son sang, c'est 1h maximum de son temps pour sauver 3 vies.

✗ Pensez à vous inscrire sur Comète !

DU 20 AU 24 JUIN :
SEMAINE QUALITÉ
DE VIE AU TRAVAIL



« En quête de sens au travail » : c'est le thème de cette semaine QVT. Au programme, un stand en sortie de cantine à l'HDM le mardi 21 juin, une sélection d'ouvrages et de ressources documentaires sur le portail de la Documentation, des témoignages d'agents ainsi qu'une sélection de webinaires et de conférences.

✗ Toutes les infos sur Comète

L'équipe de préfiguration de la régie de l'eau

Créée le 1^{er} janvier 2022, la régie publique de l'eau sera opérationnelle au 1^{er} janvier 2023. Depuis l'arrivée du directeur Christophe Drozd le 4 octobre dernier, l'équipe de préfiguration a été renforcée pour travailler d'arrache-pied sur les nombreux chantiers associés à ce projet phare et complexe du mandat : ressources humaines, relation aux usagers, continuité opérationnelle, commande publique, système d'information, finances... Ils sont installés au premier étage de l'Hôtel de Métropole, pile bleue.

 + d'infos sur **Comète**
> Grands projets > Régie de l'eau



Assis, de gauche à droite : Céline Journet, Christophe Drozd, Virginie Boutemy.
Debout, de gauche à droite : Pauline Gabillet, Franck Braux, Alice Lecocq, Mathilde Pittet, Emmanuelle Mathey, Frédéric Peillon, Lionel Borr, Arnaud Denudt.

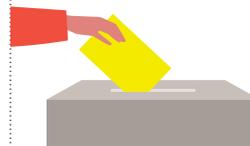


CANICULE : S'Y PRÉPARER !

La période du 1^{er} juin au 15 septembre est la période officielle durant laquelle certaines mesures sont à prendre lorsque des alertes canicules sont déclenchées à l'initiative du Préfet.

Des affiches relayant les consignes sont à disposition dans tous les sites de travail. Un guide des fortes chaleurs 2022 est également disponible sur Comète. La nouveauté, cette année : il est possible d'activer le télétravail pour « circonstances exceptionnelles » (motif à sélectionner dans Tempro) lors d'épisodes caniculaires de niveau 3 (orange) déclarés par le Préfet. Durant ces épisodes, prenez-soin de vous et des autres !

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES : PRENEZ DATE !



Le 8 décembre prochain se dérouleront les élections professionnelles pour lesquelles vous aurez la possibilité d'exprimer votre choix quant à VOS représentants du personnel. Vous pourrez ainsi voter pour :

- **le Comité Social Territorial (CST) pour les agents de la FPT** ou le Comité Social d'Établissement (CSE) pour les agents de la FPH. Cette nouvelle instance fusionne les compétences des actuels CT et CHSCT.
- **les CAP**, instance consultative compétente pour les fonctionnaires
- **les CCP**, instance consultative compétente pour les contractuels
- **et le conseil d'administration du Comité social (COS).**

Des communications sont prévues jusqu'au jour J pour vous informer des modalités de vote et d'organisation. Alors, soyez attentifs !

BIENVENUE AUX NOUVEAUX ARRIVANTS

Le temps d'accueil des nouveaux arrivants s'est déroulé le jeudi 12 mai.



Fanny APLAGNAT, DPIAF DFCG • Nadia BENYAMINA, DDR DATE • Lamis BERKAI, DSHE Villeurbanne nord Tonkin
• Marilyn CHANDERNAGOR, DDR DATE • Chrystèle CHEF, DDR DVTRI • Jérôme COLOMBE, DRHMG DPM - HDM
• Flavie CROUZET, DTEE DED/DAEA • Ismahene JABRI, DSHE DPPE • Julie LEGLISE, DSHE DDSMS • Cécile MAGDELAINE, DSHE Lyon rive gauche • Clémence MENETRIER, DSHE MDM Vaulx-en-Velin • Muriel MESTRE, DTEE DTEE/DRES • Manon PALIE, DSHE Pôle PAPH • Anne Sophie PETIT, DTEE DR/DAF • Hind REHAIMINE, DSHE SRH groupe renfort 2 • David SAINT-LEGER, DDR DCVA • Aurélie SOULAS, DSHE DPPE • Danielle TAWOFAING, DSHE, Pôle PAPH • Margaux VERNAISON, DPIAF DFCG

UN CADRE COMMUN POUR LES AMÉNAGEMENTS URBAINS



Groupe de travail le 5 mai dernier.

LES THÉMATIQUES À ENRICHIR

Transition / Climat /
Biodiversité

Bien-être individuel /
Confort d'usage

Solidarité / Inclusivité

Partage / Proximité /
Temporalité

Mobilités

Diversités / Territorialités

La direction Maîtrise d'ouvrage urbain (DUM) engage une démarche collaborative pour élaborer la Charte des espaces publics de la Métropole de Lyon. Explications sur les raisons de ce chantier essentiel.

L'espace public concerne l'ensemble des espaces de circulation et de rassemblement (places, rues, parcs...) à l'usage des habitants. Depuis quelques années, les aménagements urbains intègrent de nouveaux enjeux. Il s'agit aussi bien du partage des espaces pour des usages diversifiés, de la prise en compte de la diversité des publics et des modes de déplacements, de la lutte contre les chaleurs estivales et l'adaptation aux changements climatiques, de la préservation de la biodiversité ou encore de l'infiltration des eaux de pluie... Concilier toutes ces politiques publiques métropolitaines au sein des projets d'aménagement relève bien souvent de la gageure.

Cela s'avère d'autant plus difficile que les acteurs et les attentes sociales sont multiples, et la conduite des opérations d'urbanisme de plus en plus complexe. La priorisation projet par projet, sans vision globale des enjeux publics métropolitains n'était pas satisfaisante.

Une Charte pour définir et mettre en œuvre un cadre commun

L'objectif de ce document est d'avoir une vision partagée de la politique « espaces publics » à l'échelle des 59 communes. À travers ce travail, notre collectivité entend se doter d'une cohérence dans les aménagements urbains pour relever les défis de la transition écologique, du bien-être et de la sécurité, de l'inclusion sociale ou encore des mobilités.

Sa construction, volontairement collaborative est pilotée par la DMOU avec l'appui d'Erasmus (DDR) et de la DPDP, et associe plusieurs directions de la Métropole, les communes et

d'autres partenaires (SPL, SYTRAL, Sdmis, ABF et conseil de dev...).

Top départ ambitieux et prometteur

Le démarrage de ce travail s'est tenu au Pôle Pixel, le 5 mai dernier, et a réuni près de 250 personnes. Sonia Lavadinho, anthropologue et géographe, Sylvain Grisot, urbaniste, Bertrand Vignal, architecte paysagiste, ont présenté les enjeux d'un tel cadre lors d'une table ronde. Après ces riches échanges, les participants ont alimenté les six défis de la Charte au sein de stands participatifs qui serviront de base à de futurs ateliers.

La rédaction et la signature de la Charte prévue pour fin 2022 seront suivies par la création d'un LAB visant à mettre en œuvre ces axes de progrès à travers des actions innovantes sur des projets pilotes.

➔ Pour toute information :
charteespacespublics@grandlyon.com



Des mobiliers modulables, une perspective envisageable sur notre territoire.

Pour en savoir plus,
rendez-vous sur le
site de La fabrique des
espaces publics :



ÉDITO



CLAUDE PRALAUD,
Directeur général adjoint
Transition environnementale &
énergétique (DTEE)

La végétalisation des espaces publics et privés de la Métropole est une des priorités de l'Exécutif pour favoriser la transition écologique, améliorer la qualité et le cadre de vie des Grands Lyonnais et limiter les conséquences directes liées au changement climatique. Le végétal constitue en effet un outil primordial de lutte contre les effets d'îlots de chaleur urbains. Nous agissons sur plusieurs leviers afin que chacun dispose d'un espace de nature à proximité de chez lui : plantations d'arbres, de forêts urbaines, de prairies, réintroduction de la biodiversité, restauration des continuités écologiques, soutien aux copropriétés et aux bailleurs... Cette politique s'articule étroitement avec les nouvelles ambitions en matière de gestion de l'eau, en particulier de « ville perméable ».

Au-delà des premières actions engagées depuis l'adoption du Plan Nature en juin 2021 par le Conseil métropolitain, il reste encore beaucoup à faire pour répondre concrètement aux objectifs visés. Si la direction Environnement Écologie Énergie (DEEE) assure l'animation de la mise en œuvre de ce plan, avec la mobilisation des autres directions de la DTEE, bien d'autres délégations sont concernées : la DGEEP, bien sûr, pour ce qui concerne l'espace public métropolitain, mais aussi la DUM (nature dans les projets urbains, les documents d'urbanisme et enjeux fonciers), la DRHMG (végétalisation et désimperméabilisation des cours de collèges) et la DDR (mobilisation des acteurs économiques). Il s'agit donc bien là d'une action globale et transverse au sein de notre collectivité.

Je remercie chacun et chacune pour son engagement.



ENCORE PLUS

La protection et l'accroissement de la place de la nature, une transition écologique réussie. Et c'est une des conséquences directes de la transition écologique, limiter l'effondrement de la biodiversité et un triple défi que souhaite relever la collectivité à

Le service écologie aux

Interview de
Luce Ponsar,
responsable du service
Écologie (DEEE/DTEE)



et reconquérir des espaces de végétalisation, d'où les différents axes. La nature est ainsi au cœur d'une démarche intégrée et d'une action conjointe des différents services.

Quel a été le rôle du service Écologie dans l'élaboration du plan ?

Il nous a fallu, dans un premier temps, fin 2020, traduire la commande politique, puis structurer le plan, l'inscrire dans une dynamique, le présenter aux différentes directions et s'assurer de leur adhésion, rédiger le projet de délibération... Tout est allé très vite ! Le plan nature a été adopté au Conseil métropolitain en juin 2021.

Et aujourd'hui ?

Coordination, animation, accompagnement, mise en œuvre, évaluation ! Notre rôle consiste maintenant à structurer et organiser les actions portées en propre

Pourquoi un plan nature ?

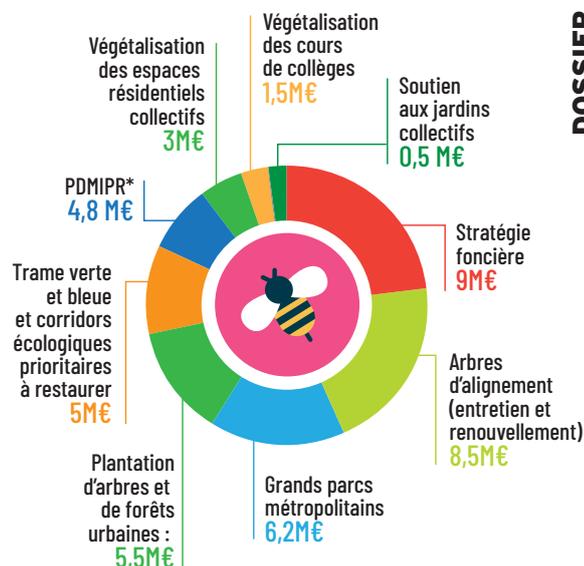
Ce plan constitue une stratégie permettant non seulement de rassembler et de rendre visible les actions (nouvelles ou déjà en cours) de la Métropole réalisées en faveur de la nature, mais également de suivre dans la durée les moyens qu'elle déploie pour végétaliser, améliorer l'état de la biodiversité, la qualité des écosystèmes naturels et les paysages. Le plan vise à la fois à restaurer, préserver



DE NATURE !

nature dans l'espace urbain est une condition indispensable pour priorités politiques du mandat pour lutter contre le réchauffement répondre à une demande citoyenne croissante de nature en proximité. travers le Plan Nature.

44 M€
= budget consacré aux actions du Plan Nature dans le cadre du plan pluriannuel des investissements



* Plan départemental et métropolitain des itinéraires de promenade et de randonnée.

commandes du plan nature

par notre direction, mais aussi à mobiliser et accompagner les autres services, directions et acteurs du territoire, faire des passerelles entre eux, les aider à lever les freins... Pour chacun des axes du plan, des objectifs chiffrés et des indicateurs de suivi ont été définis. Ils permettent de suivre l'avancée des différentes actions et de les évaluer dans le temps.

Comment est accueilli ce plan nature ?

Tout le monde accueille de manière positive cette dynamique. Planter et végétaliser pour améliorer le cadre de vie et accueillir davantage de biodiversité, cela donne du sens à tous les métiers. Les différents services de la Métropole se sont bien mobilisés pour concrétiser ce plan. On se heurte encore parfois à des difficultés d'ordre culturel ou économique qu'il faut accompagner, mais c'est désormais une priorité assumée.

Quel est l'enjeu principal pour votre service ?

Réactiver l'animation et faire vivre ce plan nature en mobilisant les collègues qui s'impliquent

dans sa réussite. Et puis, la transmission de compétences. En effet, ce n'est pas le service écologie qui va soutenir à lui tout seul la transition écologique :

c'est l'affaire de tous ! Chacun va devoir étoffer ses compétences en matière de végétal et de biodiversité afin d'être plus autonome sur le sujet.



Nélia Dupire, Audrey Mangin, Frédéric Segur, Nathanaël Cottebrune. Absente sur la photo : Véronique Hartmann, responsable unité Alimentation, agriculture, biodiversité et paysage - Service Écologie, direction Environnement Écologie Énergie (DTEE).

Les 6 axes du plan nature

1 PRÉSERVER LA NATURE À TRAVERS LES OUTILS DE PLANIFICATION, DE MAÎTRISE FONCIÈRE ET LA CONCEPTION DE PROJETS

- Zéro artificialisation nette en 2050
- 100 m² de nature par habitant d'ici 2030

2 RESTAURER ACTIVEMENT LES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES

- 12 corridors prioritaires
- 42 km de haies
- 42 mares
- 100 ha de surfaces favorables aux pollinisateurs d'ici 2026

3 DÉVELOPPER LES ESPACES DE NATURE DANS LES ESPACES PUBLICS, LES COLLÈGES ET LE PATRIMOINE MÉTROPOLITAIN

- Plantation de 30 000 arbres sur les espaces publics d'ici 2026

4 ACCOMPAGNER LA VÉGÉTALISATION DE L'HABITAT ET DES EMPRISES PRIVÉES

- 100 résidences d'habitats collectifs accompagnées d'ici 2026

5 PROMOUVOIR ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE ARBORÉ ET NATUREL

- 455 hectares d'espaces verts répartis sur les trois parcs métropolitains

6 OBSERVER ET EXPÉRIMENTER PAR LA RECHERCHE ET LES PRATIQUES INNOVANTES

- Nouvelles techniques de végétalisation

ROKO VOKO

Des actions concrètes avec la participation active de toutes les délégations

Les actions du plan nature sont proposées selon 6 axes, correspondant à des compétences et politiques publiques pilotées par différentes directions de la Métropole.

AXE 1 : PRÉSERVER LA NATURE À TRAVERS LES OUTILS DE PLANIFICATION, DE MAÎTRISE FONCIÈRE ET DE LA CONCEPTION DE PROJETS

Maintenir des espaces de nature suffisants

Préserver la biodiversité repose, en premier lieu, sur le maintien d'espaces suffisants pour lui permettre de s'exprimer. Il s'agit ainsi de bousculer les pratiques en matière d'urbanisme, en introduisant, entre autres, l'objectif « zéro artificialisation nette » (ZAN). Le ZAN mobilise des compétences transversales au sein de la collectivité (Foncier & immobilier, Habitat & logement, Innovation & action économique, Eau...), mais aussi des partenariats (SEPAL, agence d'urbanisme). Il est coordonné par Thierry Lagarde, direction de la planification et des stratégies territoriales (DUM). « J'anime un comité technique qui porte précisément sur la lutte contre l'artificialisation des sols. Nous mettons en œuvre les outils permettant de suivre, d'optimiser la consommation foncière et de proposer une stratégie de reconquête par la nature et/ou l'agriculture d'espaces artificialisés. »

→ Pour en savoir plus, nous vous invitons à relire le dossier Urbanisme du Petit métropolitain d'octobre 2021.

Le saviez-vous ?

Une surface est artificialisée quand les sols sont imperméabilisés en raison du bâti ou d'un revêtement. Par opposition est non artificialisée une surface soit naturelle, soit végétalisée.



Connaître la sensibilité écologique

La Métropole commence à inscrire, de manière systématique, des prédiagnostics écologiques lors des études en amont de tous ses projets d'aménagement. « L'idée est d'avoir un état de la sensibilité du site avant de penser l'aménagement, commente Nélia Dupire, chargée de mission biodiversité (DEEE). Il est donc essentiel d'intervenir le plus en amont possible, en collaboration avec les urbanistes territoriaux et tous les chefs de projet aménagement, quelle que soit leur direction. » Le sujet du végétal est désormais prioritaire dans tous les projets d'aménagement. Nélia a par ailleurs mis en place, en coproduction avec un prestataire écologue, une formation du monde de l'aménagement et du bâti à destination des services de la direction Patrimoine & maintenance (DRHMG) : « On leur apprend à regarder le bâtiment sous un autre angle et à identifier la sensibilité écologique. Une révolution culturelle s'opère auprès des aménageurs. Le terme biodiversité, trop souvent associé à une notion de risque, est désormais perçu comme un atout, apportant une plus-value pour le projet. »

AXE 2 : RESTAURER ACTIVEMENT LES CORRIDORS* ÉCOLOGIQUES

« L'analyse de la trame verte et bleue identifiée lors de l'élaboration du PLU-H (Plan local d'urbanisme et de l'habitat) fait émerger 12 corridors prioritaires nécessitant une restauration, indique Nathanaël Cottebrune, chef de projet Plan Nature au sein du service Écologie. Plusieurs actions sont conduites pour rétablir durablement le bon état de ces continuités écologiques. Parmi elles, le Marathon de la biodiversité sur lequel nous travaillons avec la direction adjointe de l'eau (DTEE). Ce projet vise la création et la restauration de 42 km de haies et de 42 mares d'ici 2026 sur le territoire métropolitain. » Par ailleurs, la Métropole porte des actions pour favoriser le développement des insectes pollinisateurs : elle sème des prairies fleuries, favorise les friches urbaines sur son foncier et plante des arbustes d'espèces mellifères. Un travail effectué par la direction adjointe du patrimoine végétal (DGEEP) et l'unité des espaces verts (DPM-DRHMG).

*Corridor = paysage reliant des espaces naturels (cours d'eau, haies...) permettant aux animaux et plantes de voyager d'un endroit à un autre.



Et sur les voies rapides ?



Magali Poncelet,
responsable unité Exploitation voies
rapides et tunnels (DGEEP)

« Il existe aux abords des voies rapides tout un ensemble de dépendances végétalisées, qui représente au total près de 123 hectares. Nous avons une vraie volonté d'améliorer notre stratégie d'entretien de ces espaces afin qu'ils soient plus favorables à la biodiversité, tout en assurant, bien sûr, la sécurité des usagers. Notre participation à un groupe de travail avec le service Écologie nous a permis de mieux comprendre les besoins des insectes pollinisateurs, entre autres, et d'adapter nos pratiques en conséquence. Par exemple, nous avons l'habitude de faucher l'intégralité de la végétation aux abords des routes. Désormais, nous fauchons une première fois en mai/juin, sur 3 mètres seulement, pour une question de sécurité routière : dégager les panneaux de signalisation et laisser de la place aux usagers ; et une deuxième fois en octobre pour l'entretien. Résultat : plus de fleurs et donc de quoi nourrir les insectes ! »

AXE 3 :

DÉVELOPPER LES ESPACES DE NATURE DANS LES ESPACES PUBLICS, LES COLLÈGES ET LE PATRIMOINE MÉTROPOLITAIN

La Métropole aménage les espaces publics de son territoire en introduisant davantage de plantations dans ses projets, en végétalisant des espaces artificialisés, en infiltrant les eaux de pluie dans les sols. Le végétal est l'outil primordial pour lutter contre les îlots de chaleur urbain, rafraîchir la ville et reconquérir des espaces de pleine terre.

Planter plus et mieux



« Pour planter plus d'arbres, il faut libérer du sol, commente Pascal Goubier, directeur adjoint Patrimoine végétal (PVE-DGEEP). Le renouvellement urbain, avec notamment la diminution progressive des places de stationnement de véhicules, est donc pour nous une opportunité. Par ailleurs, il nous faut identifier les zones plantables en prenant

en compte toutes les contraintes (réseau souterrain, usages de la voirie, voies ferrées, bâtiments...). Pour cela, un nouvel outil, diffusé cet automne auprès des acteurs concernés, devrait grandement nous faciliter la tâche ! » Il s'agit du calque de plantabilité, développé par Érasme, laboratoire d'innovation de la Métropole, qui indiquera, sous forme de cartographie, les niveaux et probabilités de plantabilité selon les zones.

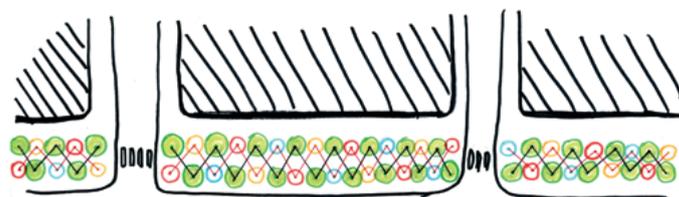
Pour planter mieux, il faut bien choisir les espèces et les formes de végétation, afin qu'elles soient adaptées à la ville et favorables à la vie. Cela passe aussi par la diversification de la palette végétale plantée pour qu'elle soit plus robuste face aux épisodes de sécheresse et de canicule.

Ville végétale = ville perméable

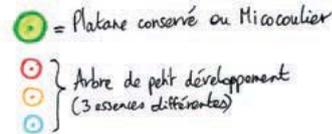
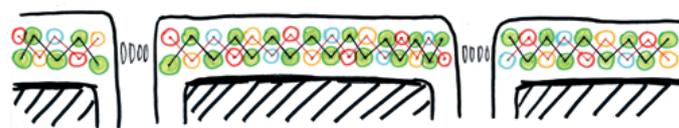
Végétaliser les rues, c'est aussi l'occasion de faciliter le chemin de l'eau dans la terre. Les premiers « arbres de pluie » prennent ainsi racine rue Vauban dans le 6^e arrondissement de Lyon. L'idée est d'agrandir l'espace au pied des arbres et d'y ajouter des plantations. Ces espaces captent jusqu'à 9 m³ d'eau lors de fortes pluies. Des opérations de désimperméabilisation sont également conduites depuis 2021 dans 5 collèges métropolitains.

4300

arbres plantés cet hiver sur notre territoire, par l'équipe Nature & Fleuves (PVE-DGEEP), c'est deux fois plus que les années précédentes !



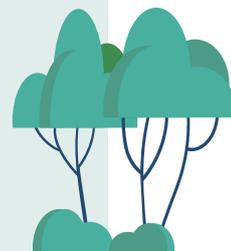
Boulevard de La Croix-Rouge



800 arbres vont être plantés sur le boulevard de la Croix-Rouge : une variété principale, qui représente l'hélixe des arbres de grand développement, en alternance avec 3 essences différentes d'arbres de petit développement. L'intérêt : fabriquer plus de diversité pour mieux résister aux conséquences du réchauffement climatique.

Les forêts urbaines

Avec celles de Saint-Priest, Sathonay-Camp, Caluire, Feyzin, Corbas et Vénissieux, 6 zones boisées ont déjà été créées. Deux autres sont en projet à Saint-Fons et Villeurbanne. Au total, 50 forêts urbaines sur des surfaces d'un à cinq hectares sont prévues pour l'ensemble du mandat.



AXE 4 :

ACCOMPAGNER LA VÉGÉTALISATION DE L'HABITAT ET DES EMPRISES PRIVÉES

70% de la végétation de la Métropole, hors champs cultivés et forêts, relèvent du domaine privé. Un potentiel majeur ! Tous les habitants sont donc invités à mettre plus de végétal sur leurs espaces verts.

« Pour donner un coup de pouce aux copropriétés et bailleurs sociaux, nous avons lancé, en décembre 2021, un dispositif de financement qui prend en charge jusqu'à 65% des travaux de plantation réalisés sur leurs espaces collectifs de pleine terre, sous réserve du respect de certaines conditions*, explique Audrey Mangin, chargé de mission Nature en ville au service Écologie (DEEE). Nous travaillons aussi, avec des associations partenaires, sur un programme d'accompagnement et

de conseils pour soutenir les projets collectifs. Notre ambition est de faire évoluer la connaissance écologique et les pratiques des habitants (étude des usages, accueil de la biodiversité, gestion de l'eau, du végétal...). »

→ + d'infos :

www.grandlyon.com/vegetaliser

*Conditions pour demander un dossier de subvention : habiter un immeuble antérieur à 2015 + être accompagné par un professionnel + prévoir au moins deux strates végétales + avoir voté en assemblée générale de copropriété le budget prévisionnel du projet.



AXE 5 :

PROMOUVOIR ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE ARBORÉ ET NATUREL

Trouver le juste équilibre entre profiter et préserver



La Métropole gère son patrimoine arboré et naturel, que ce soit en bordure de voiries, dans ses parcs et son réseau d'Espaces Naturels Sensibles (ENS). « Les ENS constituent des zones géographiques déterminées par leur biodiversité et leur fragilité.

Ils représentent 20% du territoire métropolitain, explique Ludovic Badoil, unité nature et conseil, direction adjointe Patrimoine végétal (DGEEP). Ces ENS permettent de préserver et valoriser les milieux naturels et agricoles, mais aussi de sensibiliser les Grands Lyonnais à la diversité de la nature et de les amener à découvrir ce patrimoine vivant sans l'abîmer. Cela passe notamment par la création, l'aménagement et l'entretien des sentiers nature sur tout le territoire, la mise en place d'une signalétique, de mobiliers spécifiques et parfois d'œuvres d'art ! Mais aussi d'outils pédagogiques pour informer et rendre acteurs les promeneurs. L'enjeu est important : permettre aux habitants de profiter de la nature tout en la préservant. Un juste équilibre à trouver ! » Ludovic pilote en direct 12 ENS et travaille en partenariat étroit avec d'autres directions métropolitaines (écologie, tourisme...), les communes, les syndicats mixtes, les associations... Pour chaque ENS, un plan de gestion définit toutes les actions à mener sur les 5 ans à venir.



Pour consulter le guide des balades nature



Schémas directeurs des parcs métropolitains



Les deux grands parcs urbains métropolitains de Lacroix-Laval et Parilly sont classés ENS. Pour eux aussi, il s'agit de trouver le meilleur équilibre entre préserver la biodiversité et accueillir le public, toujours plus nombreux. Il a ainsi été décidé de travailler sur un document référent, les schémas directeurs, pour accompagner les parcs dans leurs évolutions (adaptation au changement climatique, sauvegarde de la biodiversité, accompagnement de la fréquentation et des événements culturels et sportifs...) et déterminer de nouvelles orientations d'aménagement et de gestion. « Nous sommes aujourd'hui à mi-parcours de la démarche, explique Jean-Marie Rogel, chef de projets schémas directeurs, direction adjointe Patrimoine végétal (DGEEP). Des diagnostics pluridisciplinaires ont été conduits autour de la biodiversité, des usages, de la sécurité, du patrimoine... Et des premiers groupes de travail, associant acteurs et utilisateurs, viennent d'être menés pour identifier et partager les enjeux. Suivront une phase d'arbitrage des enjeux prioritaires et la déclinaison d'un plan d'actions et d'investissements. La finalité est de donner une vision claire de la vocation des parcs pour offrir le meilleur compromis d'usages entre la préservation de la biodiversité, la pratique sportive, l'accueil d'événements et d'avoir une cohérence d'ensemble sur la gestion de ces parcs. »

1,5 millions
de visiteurs annuels
pour le parc Parilly,
900 000
pour le parc
de Lacroix-Laval

AXE 6 :

OBSERVER ET EXPÉRIMENTER PAR LA RECHERCHE ET LES PRATIQUES INNOVANTES

La Métropole accueille et soutient des projets expérimentaux en faveur de la préservation et de la restauration de la nature, portés par des chercheurs, des entreprises ou des associations. En parallèle, elle poursuit son travail d'observation de la biodiversité afin de consolider la connaissance des habitats et des espèces de son patrimoine naturel et d'adapter ses pratiques de végétalisation. « Nous animons, en partenariat avec le Conservatoire botanique national du Massif central, un observatoire participatif de la flore remarquable sur le territoire, raconte Nélia Dupire. Cela nous permet de concevoir des plans de sauvegarde d'espèces vulnérables.

Le dernier en date porte sur la Centaurée de Lyon, et un petit nouveau est en cours de construction avec la Ligue de protection des oiseaux, concernant les martinets et hirondelles. L'objectif est de protéger ces espèces en promouvant les bonnes pratiques auprès des acteurs du bâtiment en matière de démolition/rénovation du bâti (période de travaux, matériaux utilisés...)

Ce qui nous ramène à l'axe 1... la boucle est bouclée !



Pour approfondir vos connaissances sur le sujet nature :

- Regardez le webinaire 1h11 « Plus de nature dans l'espace urbain » sur Comète
- Lisez le Met' du mois de juin
- Accédez au site grandlyon.com, rubrique En actions > Plan nature

DÉCRYPTAGE AVEC
LISE FOURNOT-BOGEY,
 Directrice générale adjointe
 Ressources humaines
 & Moyens généraux.

Quelques semaines après l'annonce, par le Président de la Métropole, d'une prime exceptionnelle de 300€ brut pour aider les agents à faire face à l'inflation, dans l'attente de la revalorisation du point d'indice promise par l'État, la rédaction du Petit Métropolitain est allée à la rencontre de Lise Fournot-Bogey, Directrice générale adjointe aux Ressources humaines et aux Moyens généraux, pour faire l'état des lieux des mesures prises depuis le début du mandat au profit des agents. Quelques éléments de réponse, à 6 mois des élections professionnelles, qui auront lieu le 8 décembre prochain.

QUELLES AVANCÉ APRÈS DEUX ANS



LPM : Quelles ont été les premières actions de ce mandat en matière de politique RH ?

LFB : La Vice-Présidente en charge des ressources humaines, Zémorda Khelifi, a tenu à fixer rapidement des lignes directrices fortes en matière de politique RH. Le premier axe posé sur ce mandat a été l'amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail, avec la volonté de créer des postes pour être à la hauteur des ambitions fixées. 117 postes ont ainsi été créés dès 2021 : la moitié pour répondre aux nouvelles orientations du mandat et l'autre moitié pour renforcer les équipes des Maisons de la Métropole et des secteurs en tension comme l'aide sociale à l'enfance. Et nous avons poursuivi nos efforts, avec 70 nouveaux postes créés en 2022. Au-delà de ces créations de postes, il y a tout ce qui a été accompli pour permettre le télétravail et passer en deux ans de 150 à 3500 télétravailleurs. Cet effort s'accompagne aujourd'hui d'une réflexion sur les espaces de

travail et de convivialité dans nos différents sites, avec notamment un référentiel d'aménagement pour l'Hôtel de Métropole (NDLR cf. l'article Point d'interrogation, interview de Grégory Bourbon). Parallèlement, une réflexion est lancée pour améliorer les conditions de travail des télétravailleurs. Et puis je voudrais citer le travail en cours autour des équipements de protection individuelle, pour que tous les agents en bénéficient aient une même prestation quelle que soit leur délégation de rattachement.

LPM : Et sur la question de la rémunération ?

LFB : Concevoir une politique de rémunération plus équitable et plus attractive est indispensable, mais ces démarches doivent tenir compte des contraintes budgétaires. Quatre mesures ont ainsi déjà été prises depuis le début du mandat :

- La prime de 900 euros aux 400 agents de l'IDEF, votée au Conseil métropolitain du 27 septembre 2021,

ES RH DE MANDAT?

actée dans l'attente de l'application des accords Ségur. Ces agents percevront désormais bientôt le complément de traitement indiciaire prévu par ces accords, comme l'avait défendu l'Exécutif de la Métropole auprès du Gouvernement.

- La revalorisation des régimes indemnitaires des filières sociales et médico-sociales votée le 14 mars 2022 pour réduire les écarts de rémunération entre femmes et hommes.
- L'indemnité spécifique adoptée pour les fonctions de chauffeur, afin de rendre le métier plus attractif, mais qui permet aussi de faire converger les rémunérations entre agents de l'ancien Conseil général et ceux de l'ex communauté urbaine.
- Et puis enfin, il y a cette prime de 300€ brut annoncée le 20 mai dernier par le Président et la Vice-Présidente, et que les agents devraient percevoir sur la paye de juillet, sous réserve du vote du Conseil métropolitain des 27 et 28 juin. C'est une revalorisation exceptionnelle de l'intéressement collectif, présentée au Conseil de juin, qui vise à soutenir le pouvoir d'achat des agents de la fonction

publique territoriale, dans l'attente des revalorisations indiciaires prévues par le gouvernement.

LPM : Toutes ces mesures représentent quel budget pour la collectivité ?

LFB : La prime exceptionnelle, si elle votée au prochain Conseil, représentera 2,7 millions d'euros de coût supplémentaire. Il faut y ajouter 2,7 millions d'euros de dépenses RH pour les mesures mises en œuvre depuis le début du mandat dans le cadre de l'agenda social. Cela sans compter les crédits affectés aux 187 nouveaux postes créés depuis deux ans.

LPM : D'autres mesures ont-elles été prises ces deux dernières années pour faciliter la vie des agents ?

LFB : Avec la Directrice générale, Anne Jestin, nous sommes très sensibles à la question de l'articulation des temps de vie. C'est pour cela que la Charte de la déconnexion a été réactualisée, et que des indicateurs de mesure seront régulièrement consultés pour évaluer si des progrès sont accomplis. Autre sujet, celui des déplacements

doux, que la Vice-Présidente Zémorda Khelifi avait à cœur de favoriser, à la fois pour des raisons environnementales et pour encourager la pratique sportive au quotidien, qui favorise le bien-être et la bonne santé. Plus de 800 agents ont ainsi bénéficié du forfait mobilité durable de 200€ au 1^{er} janvier 2022. Et le travail se poursuit pour réaliser un plan de mobilités favorisant aux mieux les déplacements respectueux du bien-être et de l'environnement.

LPM : Et demain ?

LFB : Toutes ces mesures s'inscrivent dans l'agenda social que la Vice-Présidente avait posé, après avoir échangé avec les organisations syndicales. Nous avons dans 6 mois un rendez-vous important, les élections professionnelles, auxquelles j'incite vivement tous les agents à participer, le 8 décembre 2022. Dès janvier 2023, des échanges avec les représentants élus seront relancés pour travailler sur les actions 2023-2025. Dans l'attente, les équipes instruiront les mesures gouvernementales annoncées (Ségur/CTI des filières sociales et médico-sociales, revalorisation du point d'indice notamment).



En rassemblant plus de 400 agents de la délégation le 17 mai dernier, le séminaire DRHMG a été un temps fort dans la vie de notre collectivité. Animé par Lise Fournot-Bogey et les membres de son CODEL, il a permis d'échanger sur la feuille de route de la délégation.

UN PARC BIEN GARDÉ

En cette matinée printanière, Isabelle Filaire, éducatrice en prévention spécialisée, se met au vert ! Direction le parc de Parilly où l'accueille Laurent Payet-Maugeron au poste de garde, qui est aussi un peu sa deuxième maison...

Géré par la Métropole de Lyon, le parc de Parilly est ouvert au public depuis 1965. Il s'étend sur 159 hectares avec des espaces arborés et d'autres dédiés aux loisirs et au sport. Laurent y assure l'encadrement d'une équipe de six gardes. « *Mon équipe est garante de l'information et de l'assistance aux personnes dans l'enceinte du parc pendant les horaires d'ouverture* » explique-t-il. Recherche d'enfants égarés, assistance auprès de visiteurs qui ne retrouvent plus leur véhicule ou de personnes victimes de malaises, récupération d'objets perdus, signalement de dépôts sauvages... sont autant de missions réalisées quotidiennement.

BIO EXPRESSO



Laurent Payet-Maugeron

Un CAP de mécanicien en poche, Laurent passe plus de 10 ans dans le monde de l'automobile. Il prend ensuite un nouveau virage en intégrant le Conseil général du Rhône en 2001, puis la Métropole de Lyon en 2015 en tant que chef d'équipe des gardes du parc de Parilly. Il fait partie du service Parcs & Jardins à la direction ajointe du patrimoine végétal, direction amélioration du cadre de vie (DGEEP).



DES PATROUILLES RÉGULIÈRES

Laurent organise et planifie l'activité quotidienne de l'équipe. « *Les gardes effectuent – à pied, à moto ou en voiture – des patrouilles régulières et aléatoires au sein du parc, toujours en binôme... question de sécurité ! Une personne au moins reste présente au poste de garde, qui compte 23 caméras de vidéoprotection. Nous veillons au respect du règlement du parc (chiens tenus en laisse, interdiction de circuler en moto ou scooter...) et travaillons en étroite collaboration avec nos collègues des services techniques et d'entretien du parc.* »

L'équipe des gardes a aussi pour mission d'accompagner l'accueil des manifestations, en lien avec les organisateurs, et de prévenir les risques pour éviter tout accident (application des consignes de sécurité, plan Vigipirate, alertes météo).

**Vous souhaitez participer à la rubrique Regards Croisés ?
Contactez-nous par mail à l'adresse communicationinterne@grandlyon.com.**





IMPRESSIONS

ISABELLE FILAIRE

Je connais bien le parc de Parilly pour avoir travaillé plus de 20 ans à l'IDEF. Mais pas sous le même angle que Laurent ! Merci à lui de m'avoir raconté son métier et permis de visiter les coulisses de Parilly en pleine nature !



FAVORISER LE DIALOGUE

« Contrairement aux forces de l'ordre, les gardes n'ont pas le pouvoir de verbaliser les usagers en cas d'infractions, poursuit Laurent. Alors nous réglons les problèmes à l'amiable, en favorisant le dialogue et en sensibilisant au respect des règles. Nous avons suivi une formation Gestion de l'agressivité, afin de nous approprier les techniques pour prévenir et désamorcer les conflits, et adopter une attitude physique rassurante et stable. Nous sommes également tous Sauveteurs Secouristes du Travail (SST). »

INCOLLABLES SUR LA FAUNE ET LA FLORE... OU PRESQUE !

Le parc est géré de manière à favoriser la biodiversité et ainsi préserver les espèces végétales et animales présentes naturellement. Les gardes bénéficient de formations pour améliorer leurs connaissances sur le sujet et connaître l'impact des aménagements et des pratiques sur l'environnement. « Nous sommes ainsi capables de répondre à certaines questions des usagers. Et si c'est trop pointu, on fait appel à nos collègues des espaces verts, chacun ses compétences ! » plaisante Laurent.



LE PARC DE PARILLY EN CHIFFRES

159
hectares

17 200
arbres

15 km
de voies cyclables

1
stade d'athlétisme

29
terrains de sport

1,5 millions
de visiteurs/an

1 000
scolaires accueillis
chaque jour

200
manifestations
sportives et
culturelles par an

VOUS AVEZ DIT référentiel ?



Selon le baromètre Actinéo 2019, 50 % des actifs estiment que l'espace de travail a un impact très important sur leur santé et 48 % sur leur bien-être.

Comme tout employeur conscient de ces enjeux, la Métropole s'est saisie de la question de l'environnement de travail de ses collaborateurs. Décryptage avec le Directeur Logistique et Moyens généraux (DRHMG), Grégory Bourbon.



En mars dernier, vous présentiez un référentiel d'aménagement de l'Hôtel de Métropole en CHSCT, quels en étaient les enjeux ?

La volonté de la Direction générale était d'abord de disposer d'une gouvernance et de règles partagées sur les questions d'agencements et d'aménagements. Le référentiel a été élaboré, en lien avec les directions ressources et plus particulièrement les MOI et les préventeurs, à partir de deux enjeux : un pilotage centralisé des aménagements et des espaces de travail garantissant l'équité de traitement dans la gestion de l'espace et la volonté de replacer l'humain au cœur de notre organisation.

Il s'agit d'être une véritable vitrine de notre état d'esprit, de nos actions et de nos valeurs. L'environnement de travail, qu'il soit physique (les locaux, le mobilier) ou informatique, participe à l'amélioration du quotidien et des bonnes conditions de travail de toutes et tous. C'est bien la vocation de notre direction de porter ces changements et ces progrès.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, un point sur les équipes à la manœuvre que nous pouvons peut-être saluer ici ?

Le mérite revient aux équipes de Violaine Plouchard (Unité agencement déménagement) qui assurent le pilotage, la conception des agencements et la préparation des plans, la gestion des commandes et, bien sûr, le suivi opérationnel des aménagements.

Cette conception se fait en lien étroit avec les équipes MOI des délégations, avec les services de la DINSI, celles de

la direction Patrimoine & Maintenance (DPM) pour les travaux, et notamment les équipes d'Éric Allombert-Goget, responsable de l'unité Hôtel de Métropole.

La Covid et les périodes de confinement que nous avons subies ont modifié notre rapport au travail. Comment vous y êtes-vous adaptés ?

Nous avons dû nous réinventer, pour faire face à cette crise, autant dans nos manières de faire que dans nos aménagements. Les questions d'équilibre vie professionnelle/vie privée, de gestion du temps et d'organisation de l'espace de travail ne se sont jamais posées avec autant d'acuité qu'aujourd'hui. Les outils de télétravail ont vu leur utilisation exploser, en particulier ceux dédiés à la visioconférence et au travail collaboratif. Nous avons donc dû changer et repenser nos espaces de travail pour leur donner plus de flexibilité et proposer un environnement qui favorise convivialité, échanges et partage entre les collaborateurs sur le modèle des espaces de co-working. Les maîtres mots de notre nouvelle organisation sont « ergonomie et confort » afin de réduire les nuisances sonores et visuelles, « transversalité du travail et développement des collaborations » et « durabilité des aménagements ».

Il semblerait que la logique de pouvoir et la logique fonctionnelle qui prévalaient jusque-là aient cédé la place à une logique d'utilité (salle de créativité, co-working, box individuel...) ?

Oui, c'est la fin des espaces propriétaires à usages multiples. Il s'agit maintenant de partager l'espace de travail qui est d'abord celui de la Métropole. Aujourd'hui, une journée de travail peut se décomposer en une multitude d'activités ou d'usages qui peuvent amener des aménagements tout aussi nombreux et différents : travailler à plusieurs, s'isoler au calme, échanger à plusieurs en toute confidentialité, faire une pause en buvant un café... Les espaces de travail doivent permettre de conjuguer ces multiples activités.

Ce référentiel a-t-il vocation à s'étendre et sur quels sites ?

À l'Hôtel de Métropole, le déploiement est bien prévu sur le niveau 4 d'ici la fin d'année, et sur le niveau 1 pour finaliser le programme d'aménagement en 2023. D'autres sites suivront sachant que ce référentiel ne peut en effet être unique et seulement pensé pour le siège de notre collectivité. Nous allons donc engager la même démarche sur les autres sites centraux. Cet été, une version de référentiel sera produite pour les bâtiments de Gerland (principalement occupés par la DSHE) pour un déploiement opérationnel et des déménagements prévus d'ici la fin 2022.

Bien sûr, nous ne pouvons pas oublier l'amélioration des sites territorialisés qui seront au programme dès 2023. Un diagnostic précis est en cours de réalisation par les équipes de la DPM pour affiner notre connaissance du patrimoine des locaux de travail, notamment des Maisons de la Métropole et des subdivisions.

« LE BÉNÉVOLAT, C'EST, À MA MESURE, UNE MANIÈRE DE CONTINUER À CROIRE EN LA BIENVEILLANCE DE L'ESPRIT HUMAIN. MON CÔTÉ MÈRE TERESA, LE SURNOM QUE BEAUCOUP M'ATTRIBUENT ».



Clarisse Marchal est secrétaire administrative au service Planification, direction Planification et stratégies territoriales à la DUM. Quand elle ne travaille pas pour la Métropole, elle consacre un certain temps à l'association « Quartiers Capucins Lyon Les Pentes » dans le 1^{er} arrondissement, où elle officie comme trésorière-adjointe au sein du bureau. Portrait d'une femme impliquée avec bonheur dans la vie de la cité.

OBJECTIF LIEN SOCIAL ET CONVIVIALITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE

« **M**'investir pour mon quartier me permet de participer à son embellissement et au bien-vivre des habitants. Via les événements que l'association « Quartiers Capucins Lyon Les Pentes » organise, je multiplie les occasions de côtoyer et de faire se rencontrer des personnalités de tous horizons. C'est enrichissant, même si l'intendance est très prenante », voilà modestement résumée l'implication associative de Clarisse Marchal. En dialoguant avec elle, on découvre son dynamisme à déplacer des montagnes. À l'écouter, on ne s'étonne donc pas de tout ce qu'aux côtés des autres membres du bureau, elle entreprend pour valoriser le patrimoine d'un quartier devenu pour elle un village du fait des connaissances qu'elle croise constamment. Les animations qu'elle monte s'avèrent aussi diverses que réputées, et ce tant auprès des citoyens que des commerçants. Citons à titre d'exemples le vide-grenier d'automne, la fête des voisins du quartier ou des fleurs, le carnaval, la rencontre du Père Noël ou encore la distribution du bulletin trimestriel dans 3 200 boîtes aux lettres et plus de 450 rez-de-chaussée. En effet, même si le premier arrondissement est le plus petit de la cité des Gaules, le périmètre de l'association couvre le secteur allant de la rue Burdeau à la rue Sainte Catherine, en passant par le quai Lassagne et jusqu'à la rue Terme ! Rien d'étonnant que la page Facebook* compte plus de 2 800 aficionados !

Créer du lien : son champagne !

Cette passion pour les autres et les projets communs coulent dans ses veines depuis son adolescence. En attestent ses précédentes activités dans le bénévolat : accompagnatrice de groupes pour séjours linguistiques, appui aux personnes issues de l'immigration et porteuses de projets vers leurs pays d'origine, ou encore responsable administrative et trésorière d'un groupe de musique afro-pop-folk lyonnais.

Une belle réussite : la décoration du passage Mermet

Star des posts sur le réseau social Instagram et site mentionné comme incontournable dans tous les guides touristiques de Lyon à la page, le passage Mermet est une idée émanant de son association. « *Le quartier du bas des Pentes est riche de sa diversité, mais on y constate beaucoup de tags et d'incivilités. Aussi, avons-nous décidé en 2019 de faire réaliser par l'artiste de street art Wenc, une ambiance aquatique et végétale sur les escaliers joignant les rues Leynaud et Burdeau. Sous les directives du peintre, qui a travaillé gratuitement, nombre habitants ont participé à l'exécution de cette œuvre, qui – consécration ! – a figurée sur la carte de vœux de la mairie d'arrondissement en 2020.* »

*<https://www.facebook.com/quartier.capucins>



LA GÉOLOCALISATION : EXHAUSTEUR DE QUALITÉ DE VIE !

Où trouver un endroit frais, plutôt calme, à proximité d'un point de ravitaillement où acheter des produits de qualité, locaux et de saison ? Avec les nouveaux outils créés par les services de la Métropole et mis à disposition de tous via grandlyon.com, rien de plus facile !

C'EST PRATIQUE



Accédez à la carte Manger Local :



P 20

LE PETIT MÉTROPOLITAIN – JUIN 2022

Merci à Mathilde Pastor, Christiane Soletti et Stéphane Billerey pour leur implication gestuelle et leur force de proposition dans la mise en scène.

LES ASSOS

21



COS - 215, rue Garibaldi 69003 Lyon

Horaires d'ouverture : lundi, mercredi, vendredi de 8h30 à 16h - fermé les mardis et jeudis

Contacts : cosmely@grandlyon.com ; Site : www.cosmely.fr ; Tél : 04 78 63 40 03

LES ASSOS

CESU

Prochaine commande le 01/07/2022



ABONNEMENT PRESSE ENFANT

La campagne d'abonnement presse enfant débute le 13 juin. Vous pouvez passer commande via le site cosmely, à l'accueil, par mail ou par courrier jusqu'au 17 septembre.

BONS DE NOËL ENFANTS 2022



Si vous avez un ou des enfants nés entre le 01/07/2004 et 30/06/2022, vous êtes concernés !

Merci de vérifier votre composition familiale (dans votre profil sur Cosmely.fr) et vous rapprocher de votre SRH pour les éventuelles mises à jour.



LOCATIONS D'ÉTÉ

Quelques locations restantes sont en ligne : premier arrivé, premier servi !

Consultez le site Cosmely.fr

CHÈQUES VACANCES

Les Chèques vacances 2022 sont à votre disposition au COS.

LE COS VOUS SOUHAITE DE BELLES VACANCES !



BILLETTERIE

Certains prestataires commencent à choisir la **dématérialisation** comme unique mode de vente. Aussi, d'ici cet été, selon l'écoulement des stocks, le COS ne pourra plus vous remettre des places de cinéma **Pathé**, des billets d'entrée au parc **City Adventure** et au **Parc des Oiseaux**. Ces places seront alors uniquement disponibles sur la plateforme EMILE'S.

SÉLECTION DE QUELQUES SPECTACLES / MATCHS / EXPOSITIONS

BOURSE DU TRAVAIL

- Haroun
- Michel Fugain fait bandapart

HALLE TONY GARNIER

- Heros Bowie Berlin 1976-1980
- Gojira
- Aldebert
- Laurent Baffie

RADIANT BELLEVUE

- La promesse Brel

SALLE 3000

- Irish Celtic
- Je vais t'aimer



Et de nombreux autres à découvrir sur Cosmely.fr

RÉALITÉ VIRTUELLE

DreamAway vous propose une **expérience gratuite de réalité virtuelle** pour 2 personnes dans son espace situé au 36 rue du plat à Lyon 2. Vous devrez présenter votre carte professionnelle au manager de salle. Cette offre est valable du mardi au vendredi de 11h à 18h et le dimanche de 11h à 19h sous réserve des disponibilités. Il est donc préférable de téléphoner au préalable pour connaître les disponibilités.

Contact : 04 65 84 55 42

Plus d'informations sur www.dreamaway.fr



P 21

LE PETIT MÉTROPOLITAIN - JUIN 2022



Une avancée certes mais personne n'est dupe !

Nous avons écrit et avons été reçu par le Président. Grâce à nos propositions constructives (voir tract, Facebook et site internet) 300 euros vont être versés à l'ensemble des agents. Une bataille a été gagnée via cette mesure transitoire même si nous aurions préféré, grâce à la bonne santé financière de notre collectivité, que cette dernière soit pérenne. En effet, c'est la somme restante du budget 2021 non consommée et les économies dégagées sur les 11% de poste vacants non pourvus ces 2 dernières années qui ont permis ce versement à la veille des élections législatives. Personne n'est dupe. Cependant, soyez assurés que nous restons au front. D'autres points ont été abordés lors de notre rencontre avec le Président. L'UNSA et l'UNICAT demandent donc à l'exécutif d'autres mesures à mettre en œuvre sans plus attendre.

1) La généralisation du RIFSEEP à tous les agents sur la durée du mandat restant afin de mettre un terme au système de convergence vers le bas des rémunérations. Un dispositif injuste mis en place à la création de la Métropole et que l'exécutif actuel fait perdurer. Pire encore l'exécutif, par une politique de « saupoudrage » pour certains et rien pour les autres créée de la frustration...

UNSA Grand Lyon - 20, rue du Lac - CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03.
Facebook : « Unsa Métropole de Lyon »
Site internet : unsametropolede lyon.com
Mail : unsa@grandlyon.com
Tél : 04 28 67 56 46



Une avancée certes mais personne n'est dupe ! (suite)

... 2) La revalorisation faciale du ticket restaurant à 9 euros au lieu de 7,50 actuellement. 3) La possibilité de paiement des jours épargnés par les agents sur leur Compte Épargne Temps (CET). 4) La gratuité des transports en commun et celle de l'eau, dès que la régie serait en place, pour les agents métropolitains. 5) La possibilité de travailler sur 4 jours par semaine, comme cela se pratiquait à l'ancien Département du Rhône pour faciliter l'équité de traitement entre hommes et femmes tant dans leur carrière que leur rémunération. 6) La refonte du statut du Comité des Œuvres Sociales (COS) en revoyant le rôle des partenaires sociaux et celui des élus ; mais surtout en renforçant le volet social des prestations afin de l'adapter au contexte d'inflation que le personnel subit de plein fouet. Bien évidemment, nous travaillons à d'autres propositions. Celles-ci élaborées en concertation avec les agents seront mises sur la table du futur agenda social que nous réclamons à l'administration depuis que l'UNSA et l'UNICAT sont les syndicats majoritaires à la Métropole de Lyon.

UNICAT : 04 28 67 56 46
Facebook : « Unsa Métropole de Lyon »
Site internet : unsametropolede lyon.com
Mail : unicat@grandlyon.com



Une bonne nouvelle, enfin !

Le Président a décidé de revaloriser la prime d'intéressement collectif, pour cette année 2022, à hauteur de 300 € ! La CGT se réjouit de cette décision !

Depuis le décret paru en 2019 permettant ce doublement, la CGT et les autres syndicats n'ont cessé de le réclamer, d'autant plus depuis la crise sanitaire qui a démontré, s'il fallait le faire ?, l'engagement des agent.e.s de la Métropole de Lyon. Certes, la décision s'appliquera a priori uniquement pour 2022, mais la CGT continuera de porter cette revendication afin qu'elle devienne pérenne. Sans oublier, la prime de revalorisation pour le personnel médico-social ! La CGT sera bien sûr présente au CT le 14 juin prochain qui examinera les modalités d'application. Le dégel du point d'indice, s'il intervenait cet été, ne pourra pas combler plus de 12 ans de gel, et de perte de pouvoir d'achat des fonctionnaires.

La CGT restera vigilante et continuera à porter l'ensemble des revendications des agent.e.s de la Métropole de Lyon, tant en matière de rémunérations, de carrière, que de conditions de travail.

La CGT appelle de ses vœux une refonte complète des modalités de « dialogue social » pour qu'enfin la voix de l'ensemble des agent.e.s soit entendue !

La CGT reste plus que jamais engagée à vos côtés !

CGT Métropole : 04 28 67 56 52 - cgt.metropole@grandlyon.com
CGT UFICT : 04 28 67 56 47 - cgt.ufict.metropole@grandlyon.com
Adresse d'accueil : Immeuble Gémellyon Sud - 59 boulevard Vivier Merle 69003 Lyon. BP : 20, rue du Lac - CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03.
CGT STEPCI : 04 28 67 56 54 - Syndicat-CGT-STEPCI@grandlyon.com
Adresse accueil et postale : Bourse du travail - salle 21 - Place Guichard 69003 Lyon
<http://cgt-metropolede lyon.reference-syndicale.fr/>



Enquête Conditions et Qualité de vie au Travail : une présentation peu fiable et des résultats décevants

Moins d'un agent sur trois a répondu à l'enquête et le taux de participation est en forte baisse par rapport à l'enquête de 2016 : -36 %.

L'étude de 2022 ne reprend pas les résultats chiffrés de 2016 pour mesurer les évolutions.

Les rythmes de travail sont globalement évalués à -9 (sur une échelle de -100 à +100). Ils étaient notés -14 en 2016. La Métropole estime qu'il y a une amélioration significative !!!

L'indicateur conduite du changement est négatif à -20 alors que les réorganisations continuent.

Les exigences émotionnelles (tensions usagers, contact personnes en situations de détresse, obligation d'être d'humeur égale, peur...) passent de -4 à +5.

Les rémunérations (-18) et critères de promotion équitables (-20) ainsi que les perspectives d'évolution intéressantes (-22) restent très mal notés.

La **CFDT** ne partage pas l'analyse proposée par la Métropole.

Que cherche la Métropole : faire passer un message rassurant qui ne correspond pas à la réalité ? La **CFDT** souhaite que la situation s'améliore notamment par le biais de l'action du CHSCT.

Contactez la CFDT : 04 28 67 56 51 ou par mail cfdt@grandlyon.com
Blog : cfdtmetropolede lyon.com



Rencontre avec le Président de la Métropole de Lyon :

La CFTC a rencontré le Président de la Métropole de Lyon le 10 mai 2022 pour échanger sur l'agenda social, les conditions de travail et proposer des mesures pour améliorer le pouvoir d'achat des agents.

La CFTC revendique :

- > La revalorisation de la Prime d'intéressement à hauteur de 600€ pour tous
 - > La révision des RIF de tous les agents en prenant en compte de nouveaux critères
 - > La revalorisation des régimes indemnitaires pour les agents de catégorie C toutes filières
 - > La revalorisation du montant des tickets restaurants avec une meilleure participation employeur
 - > La mise en place de la prime de revalorisation (SEGUR) pour tous les cadres d'emplois concernés
 - > La régularisation des astreintes avec rétroactif au 01/01/2016
- Face à l'inflation galopante et la nécessité immédiate de prendre des mesures fortes en faveur du pouvoir d'achat des agents, le Président nous a semblé sans réponse et préférant attendre la revalorisation du point d'indice promise par l'état...

Selon ses propos il estime que la **CFTC** est venue lui présenter « une liste de courses » : ce mépris ne fera pas avancer la situation.

Mobilisez-vous : rejoignez la CFTC

Syndicat CFTC - Immeuble Gémellyon Sud
Local : 59 bld Vivier Merle - Lyon 3
Boîte Postale : 20, rue du Lac - CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03.
Tél : 04 28 67 56 49 - 06 65 15 97 47 - Contactez-nous par mail : cftc@grandlyon.com / Blog : <https://www.cftcmetropolede lyon.fr/>



REVALORISATIONS

1. Le Président a annoncé ce 19 mai une **augmentation de la prime d'intéressement de 300€**, soit 600€ pour l'année 2022 au titre de la forte inflation. MERCI. Le SNT CFE-CGC reste mobilisé.

2. le Décret du 28/04/2022 pour la **revalorisation des filières sociale et médico-sociale** laisse le choix à la Métropole d'instituer (ou non) une prime aux fonctionnaires et contractuels exerçant, à titre principal (51%), de l'accompagnement socio-éducatif. La Métropole porte Le Projet des Solidarités. Pour sa réalisation, les agents œuvrent. Leur reconnaissance doit persévérer. Par courrier, nous avons **demandé au Président de l'appliquer** à tous les agents DSHE et DRHMG (AS du personnel). Montant : **49 points soit 187€ net/mois**.

NB : Les agents administratifs, sans qui cet accompagnement ne pourrait se faire, ne sont pas concernés. Que prévoit la collectivité ?

Alors, Monsieur le Président, on est d'accord ? Vous mettez en œuvre ce décret ?

Syndicat CFE-CGC Métropole de Lyon

Pour venir nous voir : Immeuble Gémellyon Sud, 59 bd Vivier Merle

Boîte Postale : 20, rue du Lac - CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03.

Tél : 04 28 67 56 45 - Email : cgc@grandlyon.com

Blog : cgcmetropolede lyon.blogspot.com



C'est la foire d'empoigne !

Quelle mascarade ! Sitôt annoncée la « prime exceptionnelle » par le président de la Métropole, téléphones et ordinateurs se sont mis à chauffer. Les syndicats les moins scrupuleuses de la maison ont immédiatement tenté de s'en attribuer le mérite. Dans les heures qui suivaient, tracts mensongers et publications fallacieuses diverses sont apparus. Vous l'aurez compris, en cette année d'élections professionnelles, tout est bon à prendre en prenant les agents pour le dindon de la farce ! La réalité est tout autre.

B. Bernard « ... aider les agents et leurs familles à faire face à l'inflation actuelle, mais aussi témoigner leur reconnaissance pour la qualité du service rendu aux usagers dans un contexte particulièrement difficile depuis deux ans ». Une reconnaissance minimale obtenue avec d'autant plus de force que le matin du 20 mai les agents de la Collecte étaient en grève. Ça a donné un bon coup d'accélérateur ! Cette prime est l'œuvre collective des agents ! Rien d'autre.

Adresse postale : 20 rue du Lac - CS 33569 - 69505 Lyon Cedex 03

Adresse physique : Gémellyon - 1^{er} étage - 59 Bd Vivier Merle - 69003 Lyon / **Tél. :** 04 28 67 56 57

E-mail : sud@grandlyon.com / **Site internet :** <http://www.sud-ct.fr>



FSU - Adresse d'accueil : Gémellyon Sud - 59 bd Vivier Merle Lyon 3^e

Boîte postale : 20, rue du Lac - CS 33569 - 69505 Lyon cedex

04 28 67 56 55 - Port. 07 63 07 86 85 - FSU@grandlyon.com



Force Ouvrière revient vers vous suite à la rencontre du 11 mai 2022 avec le Président de la Métropole. FO a lourdement appuyé sur une augmentation de la prime collective de 300 à 600 euros ainsi que sur les mutuelles santés où le besoin de nos agents se fait fortement ressentir.

Pour le point d'indice des fonctionnaires, le gouvernement travaille à ce sujet. Il donnera le résultat très prochainement cette fin d'année 2022. Nous y restons attentifs.

Comme vous le savez, les élections professionnelles arrivent, vous allez élire vos représentants du personnel qui vous accompagneront pour une durée de 4 ans. Si vous nous faites confiance, FO sera présent avec vous tout au long de ce mandat.

FO - Adresse d'accueil : Gémellyon Sud - 59 bd Vivier Merle Lyon 3^e

Boîte postale : 20, rue du Lac - CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03

04 28 67 56 48 - fo@grandlyon.com



Déjà 4 années...

6 mois avant l'échéance électorale de vos représentants du personnel, un petit bilan. Au cours de ces 4 années, nous n'avons cessé de travailler pour vous agents et collègues.

Nous avons obtenu :

- . Prime d'intéressement de 300 € pour tous, demandée depuis 2015,
- . Augmentation de la participation employeur sur les mutuelles demandée depuis 2014
- . Primes métiers rétablis pour les agents du Musée durant la Pandémie
- . Plats chauds au restaurant administratif durant l'hiver de la Pandémie
- . Accès des prestations COS aux couples métropolitains
- . RIF pour les catégories B et C non encadrant
- . RI aux contractuels C
- . Indemnité modes doux
- . CET rémunéré en cas d'arrêt maladie au départ à la retraite
- . Réévaluation du RIG des sages-femmes et ASE entre autre

Nos dernières demandes depuis 2020 :

- . Mise en place de la subrogation pour les arrêts maladie au-delà de 3 mois
- . Prime d'intéressement à 600 €
- . Majoration du ticket restaurant et de la participation restaurant administratif
- . Télétravail de 3 jours
- . Semaine de 4 jours

FA - Adresse d'accueil : Gémellyon Sud - 59 bd Vivier Merle Lyon 3^e

Boîte postale : 20, rue du Lac - CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03

04 28 67 56 50 - fapt@grandlyon.com



Les fortes chaleurs reviennent. Il y a une solution très simple pour améliorer les conditions de travail : doter nos agents techniques et nos agents de sécurité de bermudas de travail. Un bermuda bien coupé est aussi élégant qu'un pantalon. Il faut savoir ce qui est grave. A la CNT, nous pensons que la pollution liée à la climatisation est plus grave qu'un homme en bermuda.

CNT - 44 rue Burdeau 69001 Lyon

06 76 16 38 17 - cnt@grandlyon.com

PARENTHÈSE PROCHE DE VOUS

Visite guidée du Vieux Lyon avec des équipes de la DSHE

N'oubliez pas : rendez-vous à Parenthèse estivale le 1^{er} juillet, nous vous attendons nombreux !

